

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

5 conseillers :

Bouziane BRINI, Madeleine CASTAING, Murielle RATA, Patricia BOS-SAUTEREAU, Chantal ROUFFIANGE, Thierry VIGNEAUX

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

0

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

1 - Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Règlement du cimetière municipal
- Délibération : Adoption du choix du site internet
- Délibération : Approbation du CLECT

- Point information travaux logements école
- Point information sur la situation financière
- Questions diverses

Délibération : Règlement du cimetière Municipal

Après avoir débattu, les membres du conseil délibèrent sur les Conditions d'obtention d'une concession au cimetière municipal :

Conditions :

- 1) Avoir déjà un emplacement (lié à la famille)
- 2) Habiter le village

Durée de la concession : perpétuelle

Coût : 15 € par mètre carré

Surface maximum : 4m² par personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le colombarium Mme CASTAING va demander des devis.

Délibération : Adoption du choix du site internet de la Mairie

Mr BRINI, Mme ROUFFIANGE et Mme RATA présentent au conseil l'hébergeur de site retenu et l'arborescence de celui-ci. Il s'agit du site CAMPAGNOL préconisé par l'association de Maires Ruraux de France.

220 € par an (création et maintenance)

Les conseillers délibèrent et adoptent le site proposé à l'unanimité.

Le travail à venir consiste à choisir la présentation et l'arborescence du site.

Délibération : Approbation du CLECT

Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Les charges transférées sont :

- Temps périscolaire : CLAS
- Chenil, fourrière
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Abattage public

Les conseillers approuvent la délibération à l'unanimité.

Point information travaux logements école

Une réunion est prévue en mairie avec Mr GUERIN de la 5C le vendredi 17 février 2023 pour faire un point sur les tranches et les dossiers de subventions.

Son avis sera requis concernant le dossier de la région pour statuer sur les montants de loyers à pratiquer dans le cadre de la subvention régionale.

Point sur la situation comptable et financière de BACHAS pour 2022

Mme CASTAING présente les résultats en matière de dépenses et recettes pour 2022. Le point détaillé n'est pas encore fait en totalité. Le détail complet sera donc à nouveau présenté ultérieurement. Les résultats globaux sont cependant les suivants :

Les charges fixes se sont élevées à 55 625.33 €

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 11 884.28 €

Les charges d'investissement se sont élevées à 52 551.72 €

Les recettes fixes se sont élevées à 55 903.51 €

Les recettes exceptionnelles se sont élevées à 3 060.00 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 8 077.59 €

Les résultats fixes sont donc à l'équilibre.

Mme CASTAING remet les documents aux conseillers pour étude.

Questions diverses

Travaux ENEDIS (suppression et enfouissement d'une ligne électrique sur la rue du pic du Midi

Mr BRINI informe les conseillers qu'ENEDIS va enlever une ligne électrique aérienne contre une ligne enterrée.

Ces travaux vont concerner la rue du Pic du Midi dans toute sa longueur.

La voie sera mise en circulation alternée pour les riverains et il y aura une déviation par Terrebase pour les autres usagers.

Il est probable que la rue soit fermée en totalité pendant le chantier pour une durée estimée d'une semaine.

Les riverains utiliseront alors le chemin du moulin.

Il faut envisager un bon mois de travaux.

Les déviations seront assurées par la voirie du département.

Une information aux habitants sera faite dès qu'ENEDIS nous informera de la date de début du chantier.

Un dossier complet est remis à chaque conseiller.

Dossier en annexe 1.

Retour aux conseillers de la réunion de SEBCS

Mme CASTAING remet aux conseillers les nouvelles tarifications eau et assainissement votées pour 2023 par les membres du syndicat.

Il est à retenir une augmentation de l'eau potable d'environ 5% pour 2023.

Il est à noter que le Syndicat présente un compte de gestion très positif.

Tarifs en annexe 2.

SDEHG

Mme CASTAING remet aux conseillers le devis pour la mise aux normes (têtes de lampadaires en LED et changement panneaux de contrôles obsolètes) de l'éclairage public pour BACHAS.

Ce dossier est porté par le SDEHG avec une subvention de 50 % et sera définitivement accepté après leur commission de Mars.

Cependant, l'extinction nocturne de l'éclairage public ayant été mis en place pour 2023, il est demandé aux conseillers de statuer sur la nécessité de faire l'ensemble de ces travaux ou de n'en valider qu'une partie.

Les conseillers votent à l'unanimité pour faire en 2023 la totalité des travaux.

La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Mme CASTAING remet aux conseillers, pour information, un tableau récapitulatif des dépenses en électricité des bâtiments et de l'éclairage public sur 2020, 2021 et 2022.

SDIS

Mme CASTAING informe les conseillers que nous avons reçu le certificat de conformité pour la cuve à incendie du village.

Il a été envoyé ce jour au département pour la demande de subvention.

Nous devons faire effectuer un contrôle des bornes incendies tous les 3 ans.

Pour les cuves c'est le SDIS qui doit faire les contrôles des cuves (aspiration et niveau) tous les 3 ans.

Nous attendons toujours le dossier final du SDIS certifiant la conformité globale du village en matière d'incendie (dossier purement administratif).

EGLISE

Un devis a été demandé cette semaine aux ETS BODET pour :

- Réparation des battants de cloches
- Installation d'un paratonnerre

Par ailleurs, ils vont nous donner les coordonnées de Société dans le cadre du changement des vitraux endommagés à l'église et la chapelle.

Travaux foyers

Mr RAMALINGOM a terminé tous les travaux de toiture et de descentes en zinc des eaux de pluie.

Mr CARNET doit intervenir dans les semaines à venir pour finaliser l'intérieur du local technique.

Une fois tout terminé, les factures seront envoyées à notre assureur pour remboursement.

Ligne internet chemin du Mailho Blanc

Mr COUGOT avait signalé une ligne internet à terre. Nous avons demandé à FIBRE 31 d'intervenir. Ceci a été réparé dans la semaine suivant la déclaration de l'incident.

LPO

La LPO fait un recensement national de la population d'hirondelles et demande l'aide des mairies.

Cette aide consiste à se rapprocher des habitants pour faire ce recensement.

Sècheresse 2022

La demande de classement en catastrophe naturelle a bien été faite au niveau de la préfecture concernant les dégâts sur les bâtiments.

Nous n'aurons pas de retour avant août ou septembre.

Nous avons cependant reçu un arrêté concernant les agriculteurs et leurs cultures. Les dossiers ont été envoyés à : Famille DINAT, POPOT, DELAS, CASTIES.

ACVA

L'association des agriculteurs tiendra son assemblée générale à la salle des fêtes de BACHAS le jeudi 23 février.

C'est la mairie hôte qui offre un apéritif à la clôture de l'assemblée.

Mme CASTAING s'occupera des courses, mettra la salle en place la veille et allumera le chauffage.

Elle se chargera du rangement et du nettoyage le lendemain.

Mme ROUFFIANGE sera présente pour ouvrir la salle et accueillir les participants.

Prochaines réunions :

Le vendredi à 18h les :

17 MARS 2023

14 AVRIL 2023

12 MAI 2023

30 JUIN 2023

1 SEPT 2023

6 OCT 2023

24 NOV 2023

Fin de séance : 21h00

ANNEXE 1

L'an deux mille vingt-trois le 10 Février à 20 heures le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Mr BRINI, Maire.

Etaient présents: Mme CASTAING, Mme ROUFFIANGE, Mme RATA, Mme SAUTEREAU, Mr VIGNEAUX

Etaient excuses et représentés : 0

Etaient absents : Mr MOUNES

Mme CASTAING a été élue secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 12 mai 2022 concernant **!!! rénovation de l'éclairage public dans le Village**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération **(7BU533)**:

Rénovation des lanternes dans divers secteurs

PL n° 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 54 - 7 - 55 - 51 - 50 - I - 58 - 46 - 47 - 48 - 49

Dépose des lanternes SHP 70w et 100w. Pose de la lanterne STELIUM (GHM ECLATEC 54w RAL 9006

PL n° 62

Pose d'une réglette LED 25w RAL 9006 Cette réglette sera commandée depuis l'armoire PI VILLAGE. L'éclairage sera coupé de 23h00 à 06h00

Rénovation des armoires de commande P2 LAPART et P3 MOULIN

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil départemental, se calculerait comme suit :

<u>Montant HT du projet</u>	15 839€
(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	
Participation du SDEHG	5 544€
Subvention du Conseil Départemental	2 376€
<u>Participation communale (travaux) :</u>	<u>7</u>
919€	
Participation communale (maitrise d'œuvre):	792€
Participation communale (TVA non récupérable) :	50€
<u>Participation communale (frais de gestion de l'emprunt):</u>	<u>44€</u>
<u>Total Participation communale:</u>	<u>8 805€</u>

La commune sollicitera auprès du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Our l'expose du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté,

ANNEXE 2

BACHAS

Section WC
LES ENCLOS

Section WB
LE VILLAGE

Section WB
BERNISSE

MASSAN
Section WB

COMMUNE DE
ALAN

échelle: 1/1000

